

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE LORS D'UNE PANNE DE COURANT

Gatineau, 15 décembre 2021 – Étant donné les prévisions de verglas annoncé dans les prochains jours sur plusieurs secteurs de l'Outaouais, la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais aimerait rappeler à la population les consignes à suivre dans le cas de panne de courant pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui ne se voit pas et ne se sent pas. Il n'irrite ni les yeux ni les voies respiratoires. Respirer du monoxyde de carbone peut être très dangereux pour la santé et même entraîner la mort. Seul un détecteur de monoxyde de carbone peut vous alerter de la présence de ce gaz.

Il est important de se munir d'un avertisseur de monoxyde de carbone qui demeure fonctionnel lors de panne d'électricité. Attention, un détecteur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone.

Les premiers symptômes d'intoxication sont les maux de tête, la fatigue, les nausées et les vomissements. Le monoxyde de carbone se dégage lorsque des appareils et des véhicules brûlent un combustible comme le propane, le bois, le mazout, etc.

En cas de panne de courant :

- Ne vous chauffez jamais avec des appareils fonctionnant au gaz comme une cuisinière, une chaufferette d'appoint, une chaufferette de camping ou un barbecue.
- Pour cuisiner, n'utilisez jamais un appareil à combustible (gaz naturel, essence, propane, etc.) à l'intérieur de la maison, comme les cuisinières, chaufferettes ou barbecues.
- En cas de panne prolongée par temps froid, vérifiez si votre Municipalité a prévu des lieux d'hébergement où vous pourriez aller pour assurer votre sécurité.
- Informez-vous de l'état de vos proches qui vivent seuls ou dans un secteur éloigné géographiquement.

Si vous utilisez une génératrice, installez-la :

- À l'extérieur de votre maison ou de votre garage, que celui-ci soit intégré à votre maison ou détaché;
- Le plus loin possible des portes et des fenêtres.
-

Si vous avez des symptômes d'intoxication, que l'avertisseur de monoxyde de carbone sonne ou non, vous devez avant tout penser à votre sécurité. Quittez les lieux et dirigez-vous à l'extérieur.

- Composez le 9-1-1 ou appelez le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060.
- Laissez la porte ouverte en quittant les lieux afin d'aérer complètement l'endroit.
- Attendez l'autorisation d'un pompier pour retourner à l'intérieur, même pour quelques minutes.

Pour plus d'information sur l'intoxication au monoxyde de carbone, consultez le site Québec.ca à la page suivante : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/prevenir-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone/>

- 30 -

Pour plus de renseignements :

Service des relations médias

Centre intégré de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais

07.relations_medias@ssss.gouv.qc.ca

Téléphone : 819 966-6583